



Rapport
Développement
Durable



2021



Édito

Alain Anziani,

Maire de Mérignac et Président
de Bordeaux Métropole

*Chères Mérignacaises,
chers Mérignacais,*

Le dernier rapport du GIEC publié en août 2021 nous alerte à nouveau sur l'accélération du réchauffement climatique : la température de la planète augmentera de 1,5°C dès 2030, soit dix ans plus tôt que la précédente prévision (2014).

Préserver notre planète nous semble parfois un défi insurmontable à nos échelles individuelles ou locales, pourtant, nous avons la possibilité d'agir concrètement et efficacement quelles que soient les grandes décisions internationales ou les réglementations nationales.

Mérignac a été la première commune de Gironde à s'engager dans la démarche Agenda 21 dès 2003. Depuis 10 ans, chaque rapport développement durable de la Ville démontre l'efficacité opérationnelle de notre démarche. Celle-ci est quantifiable, mesurable et nous permet à chaque évaluation de décider comment agir plus efficacement encore, de mieux associer les habitants à nos projets et de donner à chacune et chacun les moyens de s'engager vers des comportements plus vertueux pour la planète comme pour le pouvoir d'achat.

Ce premier rapport de développement durable en année de plein exercice de ce nouveau mandat vous présente un bilan global et chiffré de l'action menée en 2021. Il témoigne d'une logique de transition écologique intégrée dans toutes les politiques publiques mises en œuvre par l'équipe municipale et les agents de la collectivité.

Plus que de mesurer le chemin parcouru, il nous permet surtout d'anticiper les prochaines étapes.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce rapport et de bonnes pratiques individuelles.



Bastien Rivières,
Adjoint délégué à la
transition écologique



Éric Sarraute,
Conseiller municipal
délégué à la transition
énergétique



Gérard Chausset,
Adjoint délégué
au domaine public,
aux espaces verts,
aux mobilités et aux travaux



Ghislaine Bouvier,
Adjointe déléguée
à la santé et à la lutte
contre les pollutions

Une nouvelle équipe municipale au service de la transition écologique



Serge Belperron,
Conseiller municipal délégué
à l'alimentation durable
et à l'agriculture urbaine



**Jean-Louis
Couronneau,**
Conseiller municipal délégué
aux mobilités douces
et à la logistique urbaine



Daniel Margnes,
Conseiller municipal
délégué à la Maison
de la Nature

Sommaire

page 04 Le développement durable à Mérignac



Nos modes de vie actuels et le fonctionnement de notre économie produisent des déséquilibres à court, moyen et long termes, qui menacent tout simplement la vie sur terre telle que nous la connaissons. Qualité de vie, emploi, biodiversité, santé, justice sociale... à quelle boussole se fier pour atteindre une nouvelle forme de prospérité ? Comment Mérignac se positionne-t-elle dans cette transition énergétique ? Quel est le sens et le poids de son action ?

page 12 Inclusion sociale



La transition écologique n'est pas synonyme de sacrifice pour la population, mais bel et bien de justice sociale. Conseils de quartier, permanences citoyennes, budget participatif, réunions en pied d'immeuble... à Mérignac, la dimension collaborative et solidaire fait pleinement partie des pratiques pour mener la transition de la Ville en profondeur. En mettant la coopération citoyenne au cœur de son action, l'expérience montre que le niveau d'ambition est placé très haut !

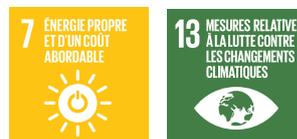
page 18 Usage des sols



En ville, le sol est une ressource rare et chère. Longtemps considérés comme un support à optimiser pour répondre à des besoins d'extension urbaine, les sols naturels, agricoles ou forestiers ont subi des aménagements. Goudronnés ou bétonnés, beaucoup sont devenus imperméables. Cela s'appelle l'artificialisation des sols, et c'est aujourd'hui l'une des premières causes du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité. Pourquoi ? Comment agit-on à notre échelle ?

Les vignettes de couleurs font référence aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU, plus d'informations pages 04 et 05.

page 08 Climat



En 2021, les épisodes caniculaires et les événements climatiques violents ont été d'une intensité et d'une fréquence inédites, ce qui tend à se banaliser et à augmenter chaque année. Le changement climatique s'invite aujourd'hui plus que jamais dans le quotidien des citoyens du monde entier, y compris dans des zones au climat tempéré comme à Mérignac. La réalité climatique est-elle trop globale pour concerner, voire guider nos actions à l'échelle d'une ville ? La réponse est non !

page 14 Biodiversité



Aujourd'hui, l'effondrement de la biodiversité n'est plus à prouver. Ce n'est pas simplement préoccupant pour les espèces, puisque la biodiversité nous concerne très directement. Vie des sols, chaîne alimentaire, équilibre des écosystèmes... notre sécurité alimentaire et bien d'autres facteurs dépendent directement du maintien de la biodiversité. Que faire à l'échelle de Mérignac ? L'ambition de la Ville est affichée grâce à des projets majeurs et des initiatives durables.

page 20 Santé environnementale



L'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, les aliments que nous mangeons sont en lien direct avec notre santé : l'environnement au sens large est un bien commun que nous partageons. Prévenir les pollutions engage aussi la Ville. Les leviers pour réduire les pollutions passent notamment par la réduction des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la limitation de l'usage du plastique et de produits toxiques sur le territoire communal.

Le développement durable à Mérignac



Que de chemin parcouru !

Le temps des pionniers

En 2003, Mérignac est pionnière en Gironde avec son Agenda 21. La démarche est nouvelle, le thème du développement durable émerge et la Ville s'engage dans ce mouvement de fond.

Progressivement, le développement durable qui était un concept, se diffuse dans les pratiques quotidiennes de la Ville grâce à deux plans d'actions successifs lancés en 2006 puis en 2011.

Une vision prospective pour dynamiser sa démarche

En 2015, au regard de nouveaux enjeux mis en lumière lors de la COP 21 à Paris et face à une prise de conscience d'une forme d'urgence à agir vite et fort, Mérignac est face à deux options : actualiser son deuxième plan d'actions ou pousser la réflexion plus loin en regardant vers 2030. La Ville délibère en 2017 et donne une nouvelle impulsion à son engagement en se plaçant dans cette logique de prospective.

Avec cet agenda 2030, Mérignac expérimente la co-construction et inscrit son action dans la ligne des Objectifs de Développement Durable votés par les États membres de l'ONU en 2015.

Quelle est la prochaine étape ?

L'horizon de Mérignac est ambitieux et responsable : la Ville oriente son action vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable et intègre dans sa feuille de route la nécessité de contenir la hausse moyenne des températures à 1,5 °C à la fin du siècle.

Ambitieux parce que la marche est haute. Responsable parce qu'il s'agit d'une transition écologique nécessaire, ni plus ni moins, pour préserver les grands équilibres sur lesquels nous comptons sans nous en rendre compte au quotidien. La stratégie bas-carbone de la Ville permettra d'atteindre cette perspective.



Objectifs de Développement Durable de l'ONU

Une démarche qualité multi-labellisée

Bien sûr, les défis sont tels en matière de transition écologique qu'aucune autosatisfaction n'est permise. Le chemin à parcourir pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par la municipalité est encore long. De nombreux labels et reconnaissances attestent du sérieux avec lequel ces chantiers sont menés et de leur bonne adéquation avec les enjeux identifiés.



Agenda 21, Agenda 2030, ODD, SNBC... de quoi parle-t-on ?

Plusieurs outils de référence, complémentaires dans leurs approches, sont adaptés aux collectivités qui souhaitent s'engager sur l'ensemble des piliers du développement durable.

L'Agenda 21 : un programme issu du Sommet de la Terre

Le programme d'actions de l'Agenda 21 a été voté par 120 chefs d'État lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en juin 1992. Il définit des pratiques de développement durable appliquées aux collectivités territoriales pour le XXI^e siècle. Il représente un projet de territoire envisagé sur le long terme, traduit en programme d'actions pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux.

L'Agenda 2030 : la feuille de route des Objectifs de Développement Durable

En 2015, les États membres de l'ONU ont adopté l'Agenda 2030 pour répondre aux défis communs autour des trois dimensions du développement durable : sociale, économique et environnementale. Ce programme d'actions universel est composé de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), déclinés en 169 cibles. Il apporte un cadre de référence pour les territoires désirant initier la transition vers des pratiques plus durables et offre un langage commun pour favoriser les partenariats.

L'évolution vers une stratégie bas-carbone : l'écologie dans nos vies

Inspirée par les travaux de la Convention citoyenne pour le climat, la loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a été promulguée et publiée au Journal officiel le 24 août 2021. Elle ancre l'écologie et concrétise la stratégie bas-carbone (SNBC) dans notre société. Dans ce sens, Mérignac s'engage dans la réalisation et la conduite d'une feuille de route dédiée à sa propre stratégie bas-carbone.

Qualité de vie, emploi, biodiversité, santé, justice sociale... quelle boussole pour atteindre une nouvelle forme de prospérité ?

Pourquoi changer ?

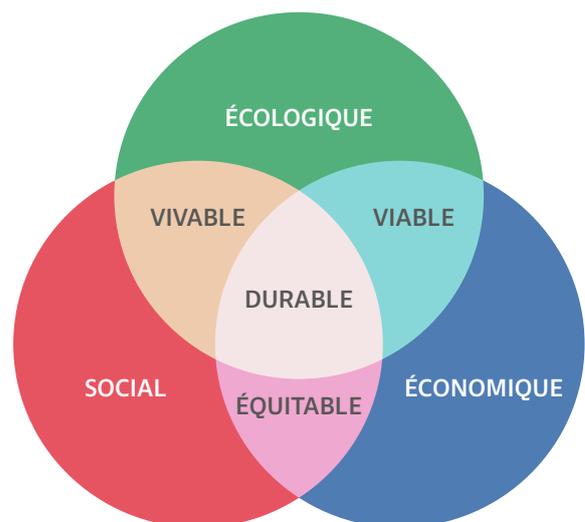
Au départ, un constat : **nos modes de vie actuels et le fonctionnement de notre économie produisent des déséquilibres** à court, moyen et long termes, qui menacent tout simplement la vie sur Terre telle que nous la connaissons. Celle-ci dépend directement d'un climat compatible avec nos organismes, de ressources vitales accessibles, d'un environnement sain... Notons par ailleurs que toutes les projections produites par les experts du climat (le GIEC) ou de la biodiversité (l'IPBES) sont confirmées voire dépassées par ce que nous mesurons quelques années plus tard. Les scénarios d'anticipation produits par la science sont malheureusement peu réjouissants, et ils nous indiquent que **la trajectoire actuelle doit être modifiée**.

Quelle boussole ?

Habituellement, l'image est la suivante : trois disques représentent l'environnement, le social et l'économie. La zone commune à ces trois disques correspond au développement durable.

Autrement dit, le développement durable est un compromis, un arbitrage. C'est imagé mais cela n'indique pas où placer le curseur des décisions politiques.

Les Objectifs de Développement Durable (voir page 04) formulent une vision plus concrète en matière d'action publique, tout en permettant aux États et aux collectivités d'adapter les priorités à leur contexte. Problème de représentation là encore, les 17 objectifs sont étroitement liés.



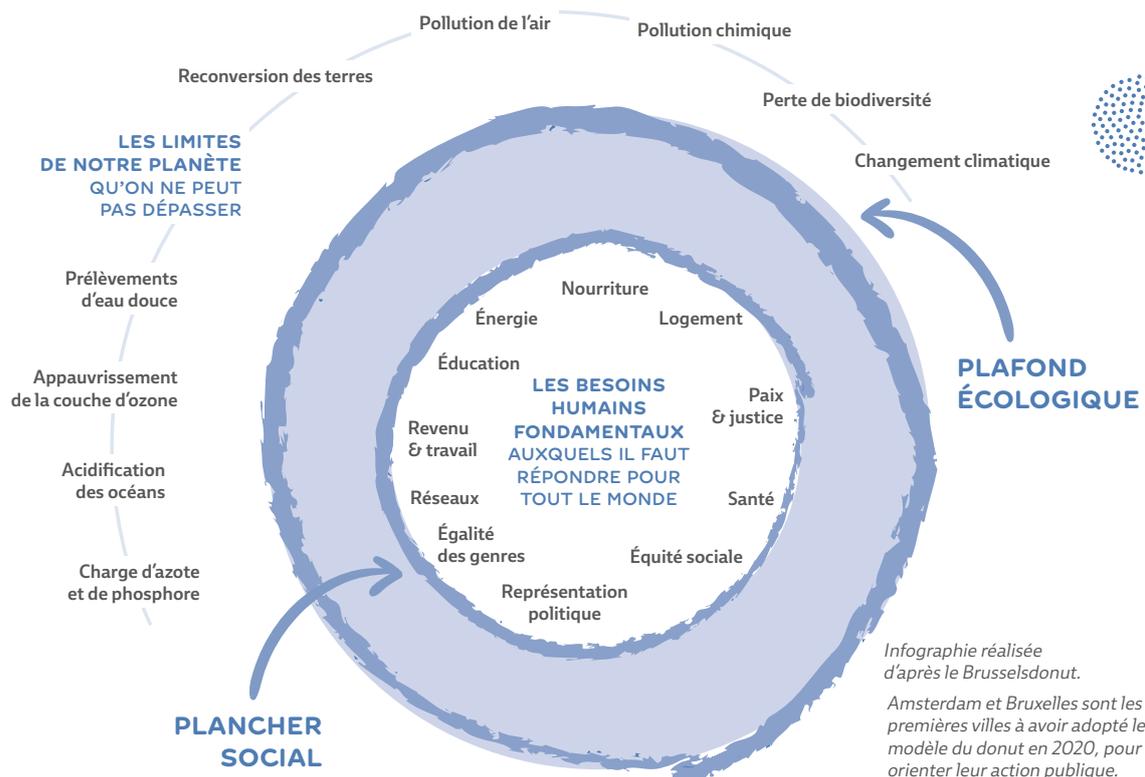
Le *Stockholm Resilience Center* a donc proposé une représentation en forme de pièce montée (« wedding cake » dans le texte), qui insiste sur le caractère non négociable de certains Objectifs de Développement Durable (ODD)

La conclusion ? La biosphère (la vie aquatique et la vie terrestre, l'accès à l'eau, le climat) soutient tout le reste. L'alimentation est l'activité humaine qui connecte tous les ODD.

Entre un socle social et un plafond écologique : une prospérité durable

L'économiste Kate Raworth de l'Institut du Changement Environnemental de l'Université d'Oxford a quant à elle proposé l'image du donut pour nous aider à réfléchir à l'interdépendance entre nous et le monde naturel.

ENTRE LE PLANCHER SOCIAL ET LE PLAFOND ÉCOLOGIQUE DU DONUT SE TROUVE UN ESPACE JUSTE ET SÛR POUR L'HUMANITÉ ...CE SONT DES TERRITOIRES QUI RESPECTENT LE BIEN-ÊTRE DE DE TOUTES ET TOUS ET LA SANTÉ DE LA PLANÈTE.



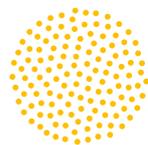
Cette vision distingue :

- **un plancher social (intérieur du donut) :** il concentre les besoins humains fondamentaux pour mener une vie décente comme l'accès à l'eau potable et à une nourriture de qualité, un certain niveau de logement, d'installations sanitaires, d'énergies, d'éducation, de soins de santé, d'égalité des genres, de revenus et de voix politique.
- **un plafond écologique (l'extérieur du donut) :** il représente les limites que l'humanité ne doit pas franchir pour prévenir les dommages causés au climat, aux sols, aux océans, à la couche d'ozone, à l'eau douce et à la biodiversité.

Entre les anneaux intérieur et extérieur : un espace sûr et juste, « une ville prospère » dans laquelle les besoins essentiels de chacun, mais aussi ceux de l'environnement, sont satisfaits.

Sans rentrer dans le détail de la théorie économique, **cette image correspond bien à la vision qu'a Mérignac d'une ville durable** : une ville dans laquelle le plancher social et les limites écologiques ne sont pas des variables d'ajustement mais un cadre pour les politiques publiques.

Si les actions présentées dans ce rapport sont réparties en grandes thématiques par commodité (climat, inclusion sociale, biodiversité, usage des sols et santé environnementale), les lecteurs et les lectrices pourront constater que cette volonté de favoriser une nouvelle forme de prospérité entre justice et responsabilité est un fil conducteur pour tous ces sujets.



Climat

Dômes de chaleur en Amérique du Nord et au sud de l'Europe, inondations en Allemagne et en Belgique... En 2021, les épisodes caniculaires et les événements climatiques violents ont été d'une intensité et d'une fréquence inédites, ce qui tend à se banaliser et à augmenter chaque année. Le réchauffement climatique s'invite aujourd'hui plus que jamais dans le quotidien des citoyens du monde entier, y compris dans des zones au climat tempéré comme à Mérignac.

Et pour cause, selon le dernier rapport du GIEC en 2021, la température de la planète devrait augmenter de 1,5°C dès 2030, soit dix ans plus tôt que la précédente prévision (2014).

Concrètement, que fait-on ?

La réalité climatique est-elle trop globale pour concerner, voire guider nos actions à l'échelle d'une ville ? La réponse est non ! À Mérignac, cela se traduit notamment dans deux grands domaines de l'action municipale : l'énergie et la mobilité.

Quelle est notre stratégie énergétique ?

- **La sobriété** : réduire nos besoins en énergie et consommer moins de kWh.
- **L'optimisation** : améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (1 kWh consommé = + de besoins couverts).
- **Le renouvelable** : développer les énergies renouvelables peu émettrices de gaz à effet de serre en produisant une part croissante des kWh que nous consommons.

Quelle est notre politique de mobilité ?

- L'objectif principal est de **réduire l'usage de la voiture individuelle**, mode de transport le plus émetteur de CO₂.
- **Développer les infrastructures** : les habitants doivent avoir des solutions efficaces qui leur font gagner en qualité de vie pour remplacer la voiture (parcs relais situés à la périphérie de la ville, transports collectifs renforcés vers le centre-ville et les pôles d'emploi).
- **Développer le covoiturage** : implanter de nouvelles stations pour faciliter le dernier kilomètre, initier des actions d'information et de sensibilisation incitant les particuliers qui possèdent un véhicule à le prêter à ceux qui n'en ont pas.
- Poursuivre la mise en œuvre du **Plan Vélo et du Plan Piéton** : renforcer la continuité des pistes cyclables et les pistes en site propre, faciliter les déplacements à pied, déployer les vélos en libre service et continuer la sensibilisation.

Objectifs fixés par Bordeaux Métropole dans son dernier rapport de développement durable (2020 sur les données 2019) :



Passer d'une part modale
des vélos
de **8 %** > à **18 %**
en 2017 en 2030



Passer d'une part modale
des véhicules motorisés
de **50 %** > à **33 %**
en 2017 en 2030



Passer d'une part modale
des transports en commun
de **12 %** > à **20 %**
en 2017 en 2030

Bordeaux Métropole coordonne actuellement une enquête sur la mobilité des ménages, en partenariat avec le Cerema, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde. Elle précisera les données nationales.

Mérignac en action

Dimension énergétique

• Innover techniquement pour améliorer l'habitat : la mallette énergétique

Prêtées par la Ville depuis mars 2021 à 8 ménages pour établir un diagnostic de leur logement, les 3 mallettes énergétiques permettent de mesurer soi-même ses consommations d'eau, d'énergie, mais aussi d'évaluer son confort thermique et la qualité de son air intérieur. Créée en partenariat avec le CREAQ (Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine), cette action constitue une première brique de repérage de ménages pouvant être accompagnés vers une rénovation énergétique forte.



Pierre Wagnon a emprunté une mallette énergétique pour diagnostiquer la maison dont il est récemment propriétaire. Il témoigne.

Dans quel cadre avez-vous emprunté une mallette énergétique ?

Ma compagne et moi sommes fraîchement propriétaires d'une maison à Mérignac, construite en 1986. Quelques travaux de rénovation sont à prévoir à l'intérieur, mais les huisseries en PVC et les fenêtres en double-vitrage sont neuves. En revanche, l'isolation de la toiture est d'époque et le garage n'est pas isolé. Nous avons tout de suite été intéressés par l'emprunt d'une mallette énergétique, pour voir s'il était nécessaire de faire de plus amples travaux.

Comment avez-vous utilisé les différents outils qu'elle contient ?

Thermomètre infrarouge, sonomètre, détecteur de monoxyde de carbone, débitmètre... pendant un mois, nous avons utilisé la dizaine d'équipements que contient la mallette en remplissant le carnet de bord fourni par le CREAQ. Grâce à la présentation des outils et avec le manuel d'utilisation en plus, c'était assez simple d'utilisation.

Qu'en est-il des résultats ? Des travaux sont-ils à prévoir ?

On a pu faire un diagnostic assez intéressant ! Nous avons analysé les résultats recueillis et fait un débriefing lors de la remise de la mallette, en dialoguant ensemble sur les différents postes à améliorer. Par rapport aux caractéristiques de la maison, nous avons conscience qu'il y avait des failles. Ça nous a aussi permis de vérifier que nous étions dans les normes sur d'autres points, comme la ventilation par exemple. Après la phase de diagnostic, nous avons été orientés sur le dispositif d'aide à la rénovation énergétique qu'il est possible de mobiliser auprès de Bordeaux Métropole, mais nous sommes toujours preneurs de plus de conseils. En attendant, on applique les astuces qu'on connaît tout en restant satisfaits de cette expérience !



• Comment améliorer la performance énergétique des bâtiments ?

- En développant des dispositifs d'aides au logement pour améliorer le confort des habitants

La Ville de Mérignac abonde le dispositif métropolitain Programme d'Intérêt Général (PIG) « Un logement pour tous dans le parc privé ». Il permet aux propriétaires de bénéficier de subventions pour réaliser des travaux d'amélioration de leur logement. Beaucoup de réhabilitations de salles de bain ou de remplacements de chaudières et de menuiseries ont été réalisés en 2021. Sur le Burck, les copropriétés des Iris, des Géraniums et des Hélio tropes vont intégrer la seconde phase de l'Opération de Programmation de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dès janvier 2022, avec le lancement des travaux de réhabilitation.

- En créant un réseau de chaleur urbain

Bordeaux Métropole et la Ville travaillent depuis 2017 sur la création d'un réseau de chaleur dans le centre de Mérignac. Il innove par sa configuration en milieu urbain déjà **existant** ; ce projet exemplaire permettra de passer d'un système de chauffage au gaz à l'utilisation de biomasse. En 2021, la résidence Parc de Capeyron a voté sa connexion au réseau, et sa mise en service reste prévue pour octobre 2022 en parallèle de l'ouverture du stade nautique !

- En consommant l'électricité que l'on produit

En 2021, plusieurs bâtiments de la Ville ont bénéficié de travaux de renforcement de structure pour l'installation de panneaux photovoltaïques. **Le Relais des Solidarités et les Ateliers municipaux fonctionneront bientôt en autoconsommation individuelle.** Les bâtiments autour des Pôles d'équipements du Burck et de la Glacière profiteront quant à eux d'une autoconsommation collective.



Dimension mobilité

• Poursuivre la mise en œuvre du Plan Vélo

En 2021, l'extension et la sécurisation du réseau cyclable ont permis de prolonger les pistes cyclables de 7 km le long du tram (fin des travaux mi-2022), d'ajouter **3,4 km de pistes cyclables et de voie verte** sur l'avenue de l'Argonne, et 500 m de voie verte sur le pont du Chut. Ces aménagements feront partie intégrante du futur réseau cyclable à haut niveau de service (mise en service en 2026). Par ailleurs, **4 box à vélos intra-rocade de 5 places** vont être installés d'ici la fin de l'année à Arlac, dans le centre-ville, à la Glacière et au Burck, et d'autres sont en cours d'installation sur l'aéroparc.

Les **49 vélos** vélos électriques achetés par la Ville en 2020 auront déjà permis de réaliser **280 prêts gratuits** aux citoyens !



- Depuis le début de l'opération, les vélos prêtés par la Ville ont parcouru **36 915 km**, ce qui représente entre 9,46 et 13,24 tonnes de CO₂ évitées par rapport à l'utilisation de la voiture individuelle, soit l'empreinte annuelle moyenne d'un habitant.
- En 2021, **86 habitants** ont bénéficié de subventions pour l'achat d'un vélo électrique soit 8 600 € d'aide directe aux habitants pour faciliter leur report modal.



Virginie Antoine,
bibliothécaire au Taillan-
Médoc, a emprunté un vélo
à assistance électrique.
Retour sur son expérience !

Pourquoi avez-vous décidé de tester le vélo pour vos trajets domicile-travail ?

Je voulais savoir si mon trajet domicile-travail était viable sans voiture, parce que j'aimerais investir dans un vélo à assistance électrique. J'ai pu appréhender le temps nécessaire pour faire la route, l'effort physique que ça implique, en composant avec les conditions météorologiques... et c'est possible ! Entre mon domicile et mon lieu de travail, il y a environ 10-13 km, que je mets 15-20 minutes à faire en voiture et 35-40 minutes en vélo.

Comment avez-vous eu connaissance de l'offre Vélotaf ? Pendant combien de temps avez-vous emprunté un vélo ?

J'ai eu connaissance de l'offre par l'intermédiaire du journal municipal. Du coup, j'ai pu emprunter un vélo à assistance électrique de qualité pendant un peu plus de 3 mois. J'ai parcouru 800 km !

Quels ont été les bénéfices de cette expérience ?

C'était ma séance de méditation quotidienne ! J'ai vu une vraie différence au niveau de mon bien-être, tout simplement. Être à l'air libre de bon matin au lieu d'être enfermée dans ma voiture, pouvoir vraiment couper le soir entre le moment où l'on sort du travail et celui où l'on rentre chez soi... ça a été très bénéfique sur ma forme physique et mentale. J'ai utilisé mon vélo quotidiennement pour me rendre au travail et parfois même le week-end.

Est-ce que cette expérience vous a convaincu d'adopter le vélo ?

Absolument. En ayant testé un excellent modèle, je suis convaincue. Il ne manque plus que le budget pour acheter le même !

• Faciliter l'intermodalité des transports en commun

Les projets de bus express continuent d'évoluer cette année. Les travaux préalables aux aménagements de voirie de la future ligne gare St-Jean - St-Aubin-du-Médoc ont été lancés en mai, avec une livraison début 2024. La ligne à haut niveau de service (bus express) desservant l'aéroparc est en cours de création ; en attendant, la Corol 39 effectue déjà ce trajet et la liane 11 est renforcée. Concernant l'extension de la ligne A du tram, les travaux de franchissement de la rocade et d'aiguillage aux 4 Chemins ont été réalisés durant l'été 2021. Bordeaux Métropole, la SNCF et la Région Nouvelle-Aquitaine co-financent des études pour le déploiement d'un RER métropolitain, qui passera par les 2 gares méridionales.

• Comment la Ville agit-elle à son échelle ?

- En optimisant sa consommation électrique

Depuis 2017, la Ville optimise sa consommation électrique en **éteignant partiellement l'éclairage public nocturne** de 1h30 à 5h (sauf sur la place Charles-de-Gaulle). Combinés notamment à la **modernisation du réseau et du matériel**, à une maintenance curative et préventive, et à une régulation des tarifs, ces efforts sont mesurables !



- Consommation électrique de l'éclairage public **en baisse de 5,6 % entre 2019 et 2020**, et de **52 % depuis 2016**
- 100 % des points d'éclairage public fournis en énergie renouvelable

• Repérer les publics en précarité énergétique et être en mesure de les accompagner

Mérignac participe à la **lutte contre la précarité énergétique** en finançant des visites à domicile et en accordant des **aides pour le remplacement d'appareils électroménagers** vétustes ou inadaptés. Début septembre 2021, 27 visites étaient réalisées et 7 aides mobilisées (3 interventions d'une conseillère médicale en environnement intérieur et 4 aides pour l'électroménager).



Inclusion sociale

Et les citoyens, dans tout ça ? La transition écologique et énergétique n'implique-t-elle que des problématiques scientifiques ? Entre écologie et confort, des choix sont-ils nécessaires ? Les habitants ne sont pas prêts pour ces changements ? Coupons court aux préjugés !

Des bâtiments mieux isolés, une alimentation saine et accessible, des espaces naturels en ville, la possibilité de se déplacer en vélo en toute sécurité... une transition écologique bien menée permet d'améliorer le quotidien de la population.

Conseils de quartier, permanences citoyennes, budget participatif, réunions en pied d'immeuble... à Mérignac, la dimension collaborative et solidaire fait pleinement partie des pratiques pour mener la transition de la Ville en profondeur. Et ça n'est pas une contrainte, loin de là. En plaçant la coopération citoyenne au cœur de son action, l'expérience montre que le niveau d'ambition est placé très haut. Et ce n'est pas fini, la Ville va bientôt lancer son nouveau conseil de développement et de transition écologique.

Mérignac en action

Budget participatif : quelles idées sont devenues réalité ?

À travers le budget participatif, la Ville souhaite aller plus loin en donnant davantage de moyens aux habitants pour réaliser leurs projets. Après une première édition en 2019 et une deuxième en 2021, une troisième édition est d'ores et déjà prévue l'année prochaine !

Le budget participatif 2021, c'est...

118
projets
déposés

+7 600
votes recueillis

50 %
des projets concernent
la transition écologique

15
lauréats

350 000 €
pour financer les idées
des habitants



Mettre en place une signalétique dédiée aux piétons et aux cyclistes

Proposé par l'association Joie de vivre, le projet vise à **baliser des circuits pédestres** qui permettent de découvrir les paysages de l'ensemble de la Ville. Les cheminements ont été balisés en suivant par exemple le GR métropolitain et les panneaux sont inscrits au prochain Plan Piéton, adopté par Bordeaux Métropole en fin d'année.



Développer le compostage collectif

Deux plateformes de compostage collectif ont été inaugurées en avril 2021, une nouvelle plateforme est en cours de préparation et plusieurs implantations ont été votées dans le cadre du dernier budget participatif. L'engrais naturel généré pourra être utilisé par la Ville pour l'entretien des espaces verts ou mis à disposition des citoyens !



Améliorer la qualité cyclable de Mérignac

Premier projet issu du budget participatif, **les stations de gonflage et de petite réparation pour vélos sont désormais au nombre de 8**, disséminées dans toute la ville. Cette initiative souhaitée par les citoyens renforce la place du vélo et encourage sa pratique ! **En 2020, la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) a placé Mérignac à la 7^e place de son palmarès annuel des villes cyclables** (villes de 50 000 à 100 000 habitants).

Favoriser le développement d'un commerce accessible et respectueux de l'environnement

En 2021, le projet VRAC (Vers un Réseau d'Achats en Commun) et la mobilisation des habitants se poursuivent. L'association organise **des achats alimentaires groupés, en vrac et sans emballage inutile**, pour y donner accès au plus grand nombre. L'initiative s'est concrétisée au printemps 2020 sur les quartiers de Beaudésert et Yser-Pont-de-Madame.



Sensibiliser et faire participer les habitants aux éco-comportements

Par leurs engagements quotidiens, les habitants contribuent au développement durable à l'échelle de leur logement et de leur quartier. Le *Défi Familles à Énergie Positive* accompagne chaque année de nouveaux foyers dans leur transition écologique. En 2021, il a été organisé par tranches de défis thématiques. Au total, **11 familles ont participé au challenge sur les déchets et 18 sur l'alimentation**. L'équipe « *Les colibris du bout du Cap* » a remporté le défi sur les déchets recyclables et a été classée en **3^e position pour les ordures ménagères résiduelles**.

Tisser des liens et renforcer les synergies entre les actions publiques et citoyennes

Au printemps 2021, la Ville a lancé la quatrième édition de son appel à projets « Innovation, territoire et cohésion » (ITC), afin de soutenir des initiatives innovantes dans la mobilisation et l'accompagnement des publics. Sur les thématiques de l'écocitoyenneté et de la transition écologique, plusieurs projets ont été retenus : la poursuite d'une **brigade sur le gaspillage alimentaire** à la MJC Centre de Loisirs des 2 Villes, l'installation **d'une écoebox pour la collecte de la recyclerie sportive et l'auto-réhabilitation accompagnée avec les Compagnons bâtisseurs**.



Témoignage de Nawel, 10 ans, habitante de Mérignac à l'origine de deux projets du budget participatif 2021

Comment as-tu eu l'idée de mettre en place les poubelles originales et le Tririgolo ? Avec d'autres enfants, on s'est rendu compte qu'en ville il n'y avait pas beaucoup de gens qui jetaient leurs déchets dans les bonnes poubelles. On s'est dit qu'en faisant des poubelles un peu rigolotes, les personnes auraient plus envie de faire attention. Mon idée est qu'il y en ait 4 types : pour le verre, le plastique, la nourriture et le carton. J'aimerais qu'elles soient de couleurs vives et qu'elles parlent pour donner un petit côté fun et rigolo. Je les ai même dessinées ! (voir dessin en page de gauche).

Qu'est-ce que tu aimerais voir évoluer dans le parc de l'Orée des Deux Villes ? En ce moment, il y a plutôt des jeux pour les tout-petits et j'aimerais bien qu'il y en ait pour les grands : de nouvelles balançoires, des tourniquets, quelques trampolines, une tyrolienne si c'est possible. J'ai eu l'idée aussi de placer un parc pour les adultes, pour qu'ils puissent faire un peu de sport en gardant leur enfant, ça permet à tout le monde de faire une activité au lieu de rester sur le banc. Du coup, ça serait plutôt un espace pour les grands et les petits !



Biodiversité

Au cours des dernières 500 millions d'années, les changements climatiques ont causé la quasi disparition de la vie sur Terre à cinq reprises. Il y a environ 65 millions d'années, le dernier épisode similaire a été assimilé à une longue période de volcanisme, combinée à la chute d'une immense météorite dans le Golfe du Mexique. Les dinosaures, entre autres, n'y ont pas survécu. Aujourd'hui, tout semble indiquer que nous vivons la sixième grande extinction.

Et pour cause :

+1
million d'espèces animales
et végétales (sur 8 millions,
dont 5,5 millions d'insectes)

1/4
des vertébrés,
des invertébrés
et des plantes étudiés

40 %
des amphibiens

sont
en danger
d'extinction

Les populations d'oiseaux,
dans les campagnes françaises,
ont chuté d'un tiers en 15 ans

Le rythme de disparition du vivant
est 100 à 1 000 fois supérieur
à celui des extinctions précédentes*

*Sources : Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité
et les services écosystémiques (IPBES),
Muséum national d'histoire naturelle

À quoi est dû l'effondrement de la biodiversité ?

5
causes
majeures
sont
identifiées

- La destruction des habitats naturels (remplacés par des surfaces agricoles ou urbaines)
- L'exploitation directe des espèces
- Le changement climatique
- La pollution
- Les espèces invasives

Quelles sont les conséquences sur notre vie quotidienne ?

Les chiffres énoncés ne sont pas simplement préoccupants pour les espèces, puisque la biodiversité nous concerne très directement. Vie des sols, chaîne alimentaire, équilibre des écosystèmes... **notre sécurité alimentaire dépend directement de la biodiversité**, ces deux facteurs étant liés de plusieurs manières. On considère généralement que la sécurité alimentaire comporte quatre dimensions : la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité. La biodiversité contribue à chacune d'entre elles.*

Des pans entiers de notre économie dépendent également de la santé de nos écosystèmes (bâtiment, cosmétique, économie de la mer...), **tout comme notre confort et notre qualité de vie** (la fraîcheur des parcs l'été, la qualité des eaux de baignade...). Pour finir, l'effondrement de la biodiversité et le bouleversement des écosystèmes sont une **des causes majeures de l'apparition de nouvelles maladies infectieuses** (CNRS).

*Source : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Que faire à l'échelle de Mérignac ?

Après avoir été synonyme de cadre de vie, la Nature est désormais pleinement considérée comme un support de vie. Elle était périphérique, elle est devenue centrale. À l'échelle de Mérignac, le renforcement de la nature en ville répond à plusieurs objectifs complémentaires, et notamment ceux de **couvrir le besoin d'espaces verts des citoyens, de développer la biodiversité en ville et de participer au rafraîchissement des espaces urbanisés**. Dans cette perspective, l'agriculture locale est très active et la collectivité favorise les circuits-courts comme vecteur de l'économie locale. Le développement durable est soutenu par la société civile, en lien avec la recherche de plus d'autonomie alimentaire. Par ailleurs, plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé dans les espaces verts éco-certifiés. L'ambition de la Ville est affichée grâce à des projets majeurs pour les prochaines années, comme la Maison de la Nature par exemple. Mais pas seulement !

Mérignac en action

Créer une Maison de la Nature

Concevoir un lieu dédié à la promotion de la transition écologique et à la protection de l'environnement, c'est possible ! Le projet s'intitule la *Maison de la Nature*. Fin 2020, la Ville a acquis le bâtiment actuellement occupé par l'atelier Canopé afin d'y installer cet espace, en plein cœur de Mérignac au sein du Parc du Château. L'agence *Scarabée* a été sélectionnée pour accompagner la Ville sur la préfiguration de la maison en termes de concept, de gestion, de porteur et de positionnement. En attendant les travaux d'aménagement et de rénovation environnementale des bâtiments, la *Maison du Vélo* investira les lieux à partir de la fin du premier trimestre 2022. L'ouverture de la *Maison de la Nature* est prévue dans le courant du mandat.



«
Témoignage d'Olivier Demangeat, scénographe et membre de l'équipe projet de la Maison de la Nature (agence Scarabée).

Comment résumeriez-vous le projet de Maison de la Nature ?

Une citation de Confucius illustre assez bien le sens que nous souhaitons donner au projet : « j'entends et j'oublie, je vois et je me souviens, je fais et je comprends ».

Nous avons donc développé deux axes essentiels à la réussite de cet espace : créer un lieu utile dans lequel les différents publics puissent faire des choses concrètes, et développer un parcours pédagogique in situ pour une expérience vécue au service de la transition écologique.

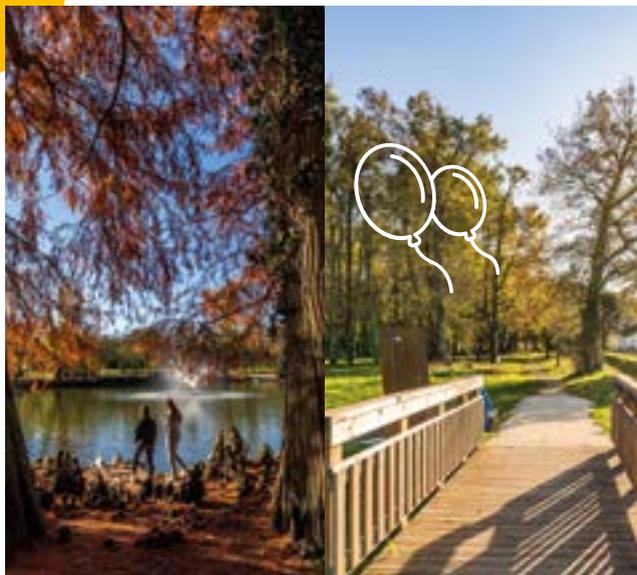
Quels espaces et activités pourraient rythmer ce nouveau lieu ?

Au rez-de-chaussée, une salle de conférence modulable, une zone de restauration ouverte sur l'extérieur (café, restaurant, atelier), la future Maison du Vélo, un espace de bricolage... À l'étage, un accès direct vers le parcours dans les arbres et une zone dédiée à l'accueil des scolaires. L'idée ici, c'est de créer un cheminement respectueux de la forêt pour s'amuser et apprendre en famille de manière très interactive. L'équipement accueillera également des entreprises en lien avec la transition écologique.

Acquérir des espaces verts et valoriser les parcs de la Ville

En 2020 dans le quartier de Pichey, le neuvième parc de Mérignac a vu son aménagement évoluer, tout comme le choix de son nouveau nom : **le parc du Renard**. En octobre 2021, la Ville a engagé des démarches pour acquérir des terrains privés dans le but d'agrandir le parc de 1,6 ha actuellement à presque 8 ha. Des travaux sont prévus en 2023 pour de légers aménagements en faveur de la biodiversité, ainsi que l'installation de panneaux pédagogiques sur la protection de la faune, de la flore et des consignes à appliquer par les visiteurs pour la préservation des espèces. La volonté de la Ville est de conserver le côté nature de ce parc en limitant les interventions et les aménagements. La Ville poursuit une stratégie foncière visant à acquérir et sauvegarder ses espaces naturels. Cette année, 1500 m² lui ont été revendus par Poste Immo afin d'y réaliser une mini-forêt en centre-ville. Cette surface vient compléter l'acquisition de l'espace boisé classé (EBC) d'In Cité, dont la surface de 1 ha à Capeyron constitue un puits de carbone.

De même, la Ville a acquis 3 000 m² de terrain à Capeyron, qui viennent compléter les 1 500 m² déjà actés en 2020, pour agrandir le Parc Maubec. Par ailleurs, **le jardin Jean Giono a été inauguré le 3 juillet dernier**, créant ainsi 2000 m² d'espaces verts ouverts à la population.



De haut en bas, de gauche à droite : parc de Bourran, parc de Beaudésert, parc du Vivier

Des espaces verts publics et privés entretenus de manière écologique

Pour beaucoup, c'était impossible. Et pourtant ! En commençant par les espaces verts, puis les trottoirs et enfin le cimetière (en cours), **la Ville est en train de réussir le pari de bannir l'usage des produits phytosanitaires**.

Les pratiques durables, la manière de cultiver et d'entretenir les espaces verts de Mérignac dans le respect du vivant prennent progressivement plus d'importance. À ce sujet, l'audit de renouvellement du **label Villes et Villages Fleuris (3 fleurs)** a eu lieu en juillet 2021. L'audit de renouvellement du **label ÉcoJardin** pour 8 parcs est quant à lui planifié pour la fin de l'année.

Côté particuliers, **l'évolution du concours balcons et jardins fleuris** est exemplaire. Initialement basé sur des considérations esthétiques (donc sur le résultat visuel), le concours intègre dorénavant des critères plus respectueux de l'environnement.



Comment préserver et développer le patrimoine naturel ?

La préservation du patrimoine naturel de Mérignac s'articule autour de la sanctuarisation des espaces existants et du développement de nouvelles zones favorables au maintien et à l'épanouissement de la biodiversité.

• En effectuant des recensements précis et réguliers

- Le recensement des arbres remarquables de Mérignac a été lancé en mars 2021. Cette action a permis de repérer près de **1 000 arbres sur les espaces publics et privés**. Les habitants ont également été mis à contribution ! 86 personnes ont déclaré sur le site internet de la ville 107 arbres. Après avoir défini la valeur remarquable de l'arbre, une centaine d'arbres vont intégrer prochainement le PLU à l'occasion de sa **11^e modification** (en cours d'élaboration). Ils seront référencés sous la catégorie « **arbre isolé** » qui interdit de compromettre l'état sanitaire de ces arbres. En complément, la Ville a proposé d'inscrire **164 nouveaux espaces boisés classés** (EBC) supplémentaires, soit **environ 1 000 arbres supplémentaires** protégés pour une **surface totale supérieure à 18 ha**. Pour rappel, la Ville possède d'ores et déjà plus de **424 ha d'espaces boisés classés**.

- Le parc Maubec et l'extension du Parc de Bourran (10 000 m²) bénéficient désormais d'un emplacement réservé permettant de conserver leur vocation paysagère.

- Depuis plusieurs années, l'enrichissement des connaissances sur la biodiversité qu'abrite Mérignac permet également de recueillir les clés pour mieux la protéger. Après la réalisation d'un **inventaire des oiseaux et de la flore herbacée, d'un état des lieux des espèces exotiques envahissantes animales et végétales et des espèces d'oiseaux sédentarisés**, ainsi que la réalisation de préconisations de gestion dans les parcs de la Ville l'année dernière, la dynamique a été poursuivie en 2021. Des analyses de sol (pH, structure, invertébrés terrestres) ont été réalisées aux mêmes endroits cette année.

• En favorisant la biodiversité lors des projets de construction

L'urbanisme est à l'échelle de la Ville un outil de préservation de la nature puisqu'il permet d'intégrer un **pourcentage d'espaces verts** à chaque projet. Chaque demande de modification du PLU va dans le sens d'une meilleure intégration des espaces verts. Par exemple, parmi les modifications demandées à l'occasion de sa révision, la Ville souhaite intégrer un **coefficient de végétalisation des projets en plus des espaces verts** dans les différents zonages, afin de renforcer leur présence.



• En plantant plus de végétation

En parallèle, le projet « **1 million d'arbres métropolitains** » a pour ambition de végétaliser la Métropole à très grande échelle sur les 10 prochaines années. **Cette année, 133 arbres tiges, 33 000 plants d'arbres et 37 000 arbustes seront plantés à l'automne, après une salve de 175 arbres tiges plantés en début d'année. À l'automne 2020, 450 arbres tige et 23 000 plants d'arbres avaient été mis en terre à Mérignac.** Ces plantations permettent d'adapter la ville au réchauffement climatique en créant les îlots de fraîcheur de demain. D'ailleurs, les habitants sont aussi partie prenante de l'opération ! 1500 plants vont être distribués aux Mérignacais le 4 décembre.



Retour sur l'expérience de **Gérard Grillet**, participant au recensement des arbres remarquables de la Ville. Habitant de Mérignac depuis près de 40 ans, il vit entre Capeyron et Grand Louis !

Quels sont les rôles de la biodiversité en ville ?

La biodiversité nous permet d'avoir accès à des ressources indispensables : l'oxygène, une eau de qualité, des matières premières en quantité suffisante. Elle participe aussi à notre cadre de vie, en augmentant la résilience des milieux naturels, en améliorant notre santé et en régulant le climat. En ville comme ailleurs, la biodiversité est essentielle. Il est primordial de la protéger pour nous comme pour les générations futures. Au-delà de notre bien-être, il s'agit d'un bien commun.

Pourquoi est-il important de recenser cette biodiversité ?

Les intérêts peuvent parfois être divergents : individuels, de court terme... Recenser la biodiversité, c'est apporter la caution de la collectivité territoriale sur **la protection des intérêts de tous**. En protégeant les arbres remarquables, Mérignac apporte son concours à la prise en charge de cette biodiversité et affirme sa responsabilité pour le maintien de son équilibre.

Comment avez-vous participé au recensement des arbres remarquables de la Ville ?

Entre ma propriété et celle de mon voisin, nous avons un **vieux chêne estimé à 130 ou 140 ans par les anciens du voisinage**. Il fait partie de l'histoire de notre quartier. Quand l'information sur le recensement des arbres remarquables est parue, je l'ai signalé. Il a ensuite été expertisé, puis retenu comme arbre remarquable. Il est important que chacun se sente responsable de la protection du patrimoine naturel.



Usage des sols

En ville, le sol est une ressource rare et chère. Longtemps considéré comme un support à optimiser pour répondre à des besoins d'extension urbaine (habitat, activités, commerces, infrastructures de transports, équipements publics...), les sols naturels, agricoles ou forestiers ont subi des aménagements. Goudronnés ou bétonnés, beaucoup sont devenus imperméables.

Cela s'appelle l'artificialisation des sols, et c'est aujourd'hui l'une des premières causes de l'effondrement de la biodiversité et de destruction des puits de carbone. À l'échelle européenne comme française, l'objectif de « zéro artificialisation nette » est inscrit dans les textes afin d'en réduire la vitesse, mais la réalité reste très nuancée.

En France, **entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année**
L'artificialisation des sols augmente presque 4x plus vite que la population*

Les répercussions sur l'environnement et la qualité de vie des citoyens sont directes. **La Ville de Mérignac compte faire sa part dans ce défi particulièrement ambitieux, qui nécessite de repenser l'aménagement urbain hérité du siècle dernier.**

**Source : Ministère de la Transition écologique*

Pourquoi l'artificialisation des sols est-elle une menace ?

L'artificialisation des sols est préjudiciable à la biodiversité, au climat et à la vie terrestre en général :

-  • **Elle accélère la perte de la biodiversité** : la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé fait disparaître l'habitat d'espèces animales et végétales. Certaines ne peuvent s'adapter...
-  • **Elle accentue le dérèglement climatique** : un sol en bonne santé est un puits de carbone naturel. Or, un sol artificialisé n'absorbe plus de CO₂.
-  • **Elle amplifie les risques d'inondation** : par définition, un sol imperméabilisé n'absorbe plus l'eau de pluie. En cas de fortes intempéries, les phénomènes de ruissellement et d'inondation sont donc amplifiés.
-  • **Elle réduit nos possibilités de nous nourrir localement en réduisant les surfaces agricoles.**
-  • **Elle augmente les dépenses liées aux réseaux** : un sol artificialisé induit des aménagements coûteux (routes, réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales, de gaz et d'électricité) qui nuisent à la biodiversité (pollution sonore, lumineuse, de l'air et de l'eau).
-  • **Elle accroît la fracture territoriale** : l'étalement urbain a pour effet d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre, la pollution aux particules fines et les embouteillages.

Comment agir à notre échelle ?

Pour que l'usage des sols soit compatible avec les besoins sociaux et les limites écologiques, il s'agit d'éviter la consommation de nouveaux espaces et, lorsque c'est possible, de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées.

Cela demande une grande vigilance dans notre manière de « faire la ville » afin de consommer moins de terres naturelles, agricoles ou forestières, de privilégier au maximum la réutilisation de secteurs déjà urbanisés (logements vacants, friches industrielles ou commerciales...) et de favoriser des opérations plus compactes en intégrant des espaces verts pour diminuer l'étalement urbain. Les sols peuvent également être utilisés pour la production alimentaire dans une logique d'économie circulaire.

Mérignac en action

Mettre en place des jardins partagés

Depuis 2017, la Ville identifie les surfaces disponibles et facilite la mise en place de jardins partagés. L'objectif d'en créer un par quartier a largement été dépassé. D'ailleurs, tous les jardins partagés et pédagogiques mérignacais ont été diagnostiqués par l'association *Place aux jardins*. L'objectif était de mieux saisir les fonctionnements globaux avant de développer d'autres projets. Pour autant, deux nouvelles demandes de jardins et vergers partagés à Beutre et Chemin Long ont été votées dans le cadre du budget participatif. Cette année également, un jardin pédagogique a été créé à l'école des Bosquets. Il sera prochainement agrandi et complété par une cabane et des tables en bois.



- 31 jardins partagés à Mérignac
- Répartis sur 14 456 m²

Accueillir la plus grande ferme urbaine en aquaponie de France

En 2021 et après avoir réalisé une levée de fonds de 2 millions d'euros, le collectif *Les Nouvelles Fermes* concrétise son projet de ferme urbaine en aquaponie. La serre Odette verra le jour au cœur du parc économique de Vert Castel 2, entre l'aéroport et la rocade. Ce lieu, dédié à l'alimentation durable et solidaire, permet d'optimiser des surfaces disponibles en milieu urbain pour densifier la production de produits végétaux en circuit court !



Thomas Boisserie,
président et co-fondateur
des Nouvelles Fermes

Comment une ferme urbaine en aquaponie fonctionne-t-elle concrètement ?

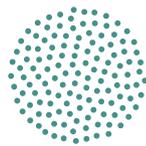
Il s'agit d'un circuit fermé impliquant 3 acteurs : les poissons, les bactéries et les plantes. À Mérignac, entre 5 000 et 6 000 truites arc-en-ciel vivront dans les bassins. Leurs déjections seront transformées en nutriments grâce aux bactéries naturellement installées dans l'écosystème. Les plantes flotteront sur les bassins et leurs racines se nourriront des fameux nutriments ! Aucun produit de synthèse n'est nécessaire pour l'équilibre du milieu.

Quels sont les apports de la ferme Odette sur l'environnement et sur les habitants ?

La ferme est économe en surface, en énergie et en ressources. C'est très résilient ! Sur 5 000 m², nous récolterons ce qui serait produit en pleine terre sur une surface 200 fois plus importante. À titre d'équivalence, notre production annuelle (100 tonnes de produits) nécessitera la même quantité d'eau que la consommation de 5 familles de 4 personnes. Notre production permettra de répondre aux besoins de 10 000 personnes par semaine, dans un rayon maximal de 25 km autour de la serre. On est une ferme productive, mais on veut aussi que ça soit un espace de vie. À partir de mars 2022, les habitants pourront commander leurs paniers sur internet et venir les chercher sur place. Nous produirons des légumes feuilles et des légumes fruits, ainsi que des truites proposées fraîches, fumées ou en rillettes. Nous travaillerons aussi avec les entreprises installées sur le bassin d'emploi de Mérignac, pour proposer des paniers livrés au bureau.

Comment la Ville de Mérignac vous accompagne-t-elle ?

Ce type de projet implique de nombreux acteurs et interlocuteurs. La Ville est clairement facilitatrice dans la réalisation du projet, puisqu'elle nous aide et nous guide tout au long du parcours. Avec la ferme Odette, nous sommes ravis de placer Mérignac sur la carte européenne des acteurs de l'agriculture urbaine, au titre de la deuxième plus grande ferme urbaine en aquaponie d'Europe !



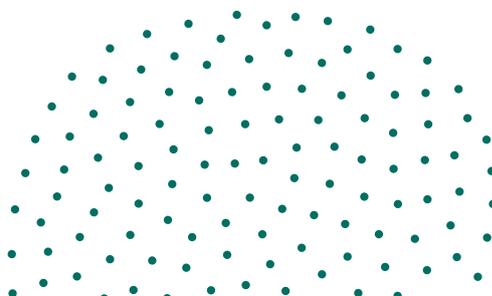
Santé environnementale

L'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, les aliments que nous mangeons sont en lien direct avec notre santé. Tout n'est pas rose en la matière : présence de microplastiques dans l'environnement terrestre et marin, de pesticides dans les cours d'eau, de particules fines dans l'air... Cette réalité peu rassurante invite chacune et chacun à faire preuve de vigilance dans la sphère privée, en veillant au choix des produits utilisés pour l'alimentation, l'hygiène de la maison, l'entretien des extérieurs... Tous ces efforts sont nécessaires mais restent insuffisants. L'air, l'eau, l'environnement au sens large sont des biens communs que nous partageons. Prévenir les pollutions ne dépend pas seulement des actions individuelles des consommateurs et des citoyens. Cela engage également les acteurs économiques et publics, dont la collectivité.

Comment la Ville intervient-elle ?

À l'échelle de Mérignac, les principaux leviers pour réduire les pollutions sont la réduction des déchets sous toutes leurs formes, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la limitation de l'usage du plastique et de produits toxiques sur le territoire communal.

Au-delà des actions qu'elle met en place dans ses services (restauration collective, espaces verts...), la Ville joue aussi un rôle d'accélérateur de bonnes pratiques par la sensibilisation des habitants et des entreprises, ainsi que par le soutien des initiatives vertueuses.



Mérignac en action



Alimentation : comment nourrir des démarches saines pour l'environnement et les consommateurs ?

• En maintenant le rôle prescriptif de la Ville en matière d'approvisionnement en produits biologiques

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de Bordeaux-Mérignac est une cuisine centrale qui conçoit, produit et livre des repas aux écoliers, aux seniors en foyer, aux bénéficiaires du portage à domicile et au personnel communal. Dans la continuité du label *Écocert En Cuisine* niveau 2 reçu en 2020, le SIVU a mené des groupes de travail afin d'améliorer ses approvisionnements par filière (*MSC pêche durable*), dans l'objectif d'atteindre 40 % de produits bio et locaux en 2022. Cette certification valorise sa démarche responsable et qualitative en faveur de la santé et de l'environnement, également grâce aux actions de lutte contre le gaspillage alimentaire mises en place.

• En ayant pour objectif commun d'instaurer des systèmes agricoles plus vertueux

La Ville mène des actions de sensibilisation pour favoriser une appropriation collective de cette question. Elle propose aux différents acteurs de l'information et de la formation sur les enjeux des pollutions agricoles, tout en poursuivant par ailleurs son objectif zéro phyto. En 2019, la Ville a notamment signé une convention avec la Communauté de Communes de Montesquieu pour accompagner les châteaux viticoles Mérignacais dans leur démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. L'opération débute en 2021, après quelques retards causés par la Covid-19.

Gestion des déchets : comment lutter contre le gaspillage alimentaire ?

• En facilitant et en déployant les solutions réductrices de déchets

Cette année, **5 frigos partagés** ont été déployés dans les centres sociaux et une formation-action a été dispensée par le CREPAQ (Centre Ressource d'Écologie Pédagogique de Nouvelle-Aquitaine). Ces derniers peuvent être alimentés par les écoles à proximité comme les particuliers, à condition de respecter la chaîne du froid. **Une convention de ramassage a été signée avec l'Atelier Remunérage pour assurer en vélo-cargo la liaison entre les offices de restauration du quartier de Bourran et le frigo partagé le plus proche.** Leur contenu est à disposition de toutes et tous !

• En intégrant le tri des déchets dans le quotidien des habitants et des services

Dans le cadre du projet *Assiette Citoyenne*, les **13 offices de restauration scolaire et le self municipal sont désormais équipés de tables de tri pour valorisation des déchets en compostage.** Destinées à sensibiliser les petits comme les grands, elles permettent de séparer soi-même les déchets fermentescibles des autres déchets. Éducation au goût, éducation alimentaire, réduction du gaspillage... cette initiative est un véritable projet qui réunit plusieurs acteurs complémentaires (le SIVU, l'Éducation Nationale, l'association les *Détritivores*, le personnel de restauration, les animateurs périscolaires).

Cette année, **les corbeilles de collecte de papiers et cartons d'Élise Atlantique ont été déployées dans 5 écoles supplémentaires et 4,2 tonnes de déchets ont été récupérés au premier semestre.** L'entreprise et la Ville ont expérimenté la collecte de masques à usage unique en sortie des bâtiments de l'Hôtel de Ville et de la Maison des Associations, et des gourdes ont été distribuées au personnel qui travaille en extérieur. **La collecte de capsules de café a été mise en place avec Neolless**, ce qui a permis d'en collecter 149 kg entre mars et juillet 2021.



En 2019 à l'école du Parc :

- - 24 % de gaspillage alimentaire
- - 36 % de pain jeté

En juillet 2021 :

- près de 16 tonnes de biodéchets collectés par les Détritivores





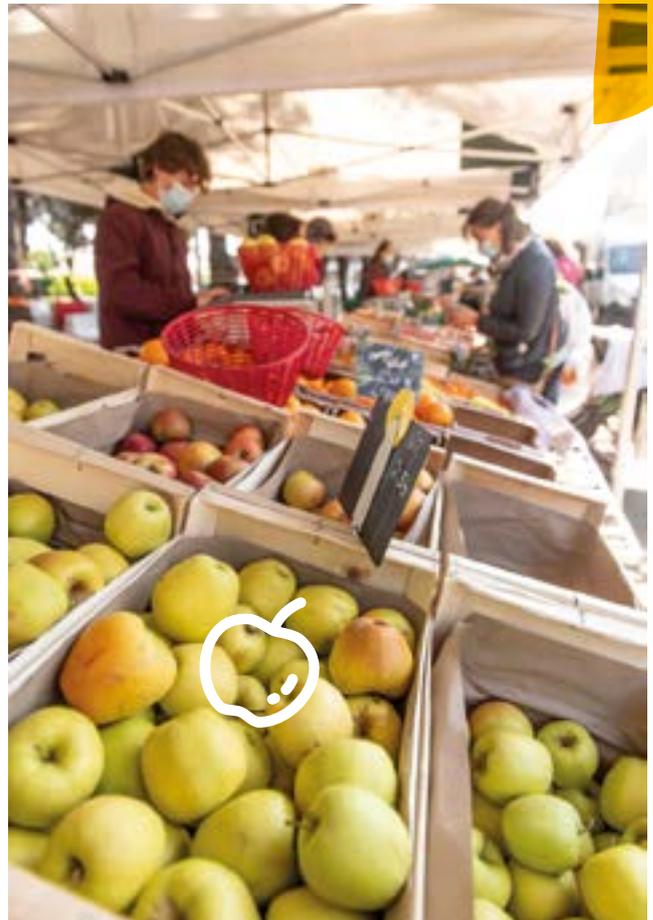
Rencontre avec **Séverine Fréchou**, fondatrice et gérante de Neoless

À partir de quel constat avez-vous créé Neoless ? Plus de 70 % des Français consomment le café en capsules, elles occupent la 1^{re} place du podium. Les 5 milliards de dosettes vendues chaque année génèrent 70 000 tonnes de déchets (l'équivalent de 7 Tour Eiffel !), et on estime que seulement 1 capsule sur 5 est recyclée. À l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, ce sont environ 700 tonnes de déchets annuels qui ne sont pas valorisés. Lorsque j'ai reçu une machine à café à dosettes il y a plusieurs années, j'ai découvert ces chiffres et j'ai été confrontée au manque de solutions pour leur recyclage. J'ai donc décidé de créer Neoless.

Comment recycle-t-on des capsules de café ? Tout d'abord, on collecte les capsules de café auprès des entreprises et collectivités de la métropole bordelaise en mettant à leur disposition des contenants adaptés. Ensuite, les dosettes sont centralisées dans notre atelier à Blanquefort, où nous bénéficions du soutien d'un ESAT (Établissement ou Service d'Aide par le Travail). Nous suivons un procédé qui consiste à trier et à déconditionner les capsules, puis à envoyer les matières à nos différents partenaires pour leur valorisation. Notre innovation réside dans le fait que nous pouvons traiter la multitude des dosettes qui existent sur le marché. **Notre démarche d'économie circulaire nous permet de trouver une deuxième vie à chacune des matières sans quitter le sud-ouest.** Le marc de café est transformé en engrais, auprès d'un partenaire qui le mélange à d'autres matières organiques naturelles en substitut des engrais chimiques. L'aluminium rejoint une filière de recyclage standard et se retrouve dans des moteurs automobiles ou des cadres de vélos. Le plastique, plus complexe, est réutilisé dans la fabrication de mobilier urbain (poubelles, bancs publics, tables de pique-nique).

Quels sont les résultats du partenariat entre Neoless et la Ville de Mérignac ? Une douzaine de points de collecte sont répartis dans les différents services de la Mairie. Après 6 mois de collaboration, plus de 149 kg de capsules ont été collectées ! Ça représente environ **13 500 dosettes pour 300 agents**. Nous aimerions pouvoir élargir le dispositif aux Mérignacais, ce qui a fait l'objet d'un test mené lors de la Journée de la propreté du 11 septembre dernier. Le projet a été accueilli de manière très positive !

Quelles pourraient être les alternatives aux dosettes pour une meilleure gestion des déchets ? L'utilisation du café en grains ! On serait ravis qu'il n'y ait plus du tout de capsules, ça voudrait dire qu'on en aurait terminé avec cet emballage à usage unique. Dans quelques années, nous aimerions collecter le marc de café en vrac pour l'intégrer dans notre débouché de valorisation agronomique, autour de l'engrais mais pas seulement...



Maintenir les événements de sensibilisation

En 2021, plusieurs événements ont rythmé l'année et alimenté la dynamique de sensibilisation de la Ville. La **Journée de la propreté** du 11 septembre a notamment rassemblé les Mérignacais autour d'actions telles que le ramassage de déchets, la rencontre des équipes propreté et celle d'acteurs socioéconomiques au cœur du Village zéro déchet. Le 5 juin dernier, la **Journée de l'environnement** a entre autres accueilli le temps fort des Arts du Vivier et une **distribution de vélos en prêt gratuit**, permettant de mettre en avant les bienfaits des mobilités douces pour la santé comme pour la qualité de l'air. Fin septembre, la **Semaine du développement durable** rassemble en même temps les **Journées du patrimoine végétal**, des animations de sensibilisation sur le marché, la **Fête du vélo** et la **Semaine de la mobilité**. La Ville participera aussi à la **Semaine européenne de réduction des déchets** à la fin du mois de novembre ainsi qu'à la **Semaine de l'arbre de la Métropole** en décembre.

Déceler les logements insalubres

Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, **70 à 75 visites de logement** sont organisées chaque année par le service hygiène, santé et sécurité de la Ville pour déceler les traces d'insalubrité (taux d'humidité, moisissures). Les habitants concernés sont ensuite redirigés vers le pôle mal logement de Bordeaux Métropole.

Soutenir l'installation d'artisans bio locaux

Pain et Partage occupe temporairement l'ancien site de *Bordelaise de Literie* afin de poursuivre son développement dans des locaux à la hauteur de ses ambitions. De son côté, **l'Échoppe zéro déchet** a enfin inauguré ses locaux en septembre 2021 : elle propose des produits alimentaires et du quotidien, le plus souvent possible bio et locaux, en éliminant tout emballage superflu. Ce magasin, aménagé par l'entreprise locale *La Vie du Bois*, permet également de se restaurer grâce aux recettes préparées par le chef d'Ô Bocaux.



Réhabiliter durablement : le projet exemplaire de la cité de Beutre

Construite entre 1968 et 1970, la Cité d'urgence de Beutre est restée sur pieds jusqu'à aujourd'hui, et son appropriation par ses habitants a finalement pris le pas sur son caractère initialement provisoire. Le bailleur social Aquitanis et le cabinet Christophe Hutin architecture sont lancés depuis 2019 dans la rénovation de cet ensemble de 93 logements, au plus près des besoins de la population. Ici, les acteurs mobilisés écoutent pour optimiser, dans le respect des habitants et de leur environnement.



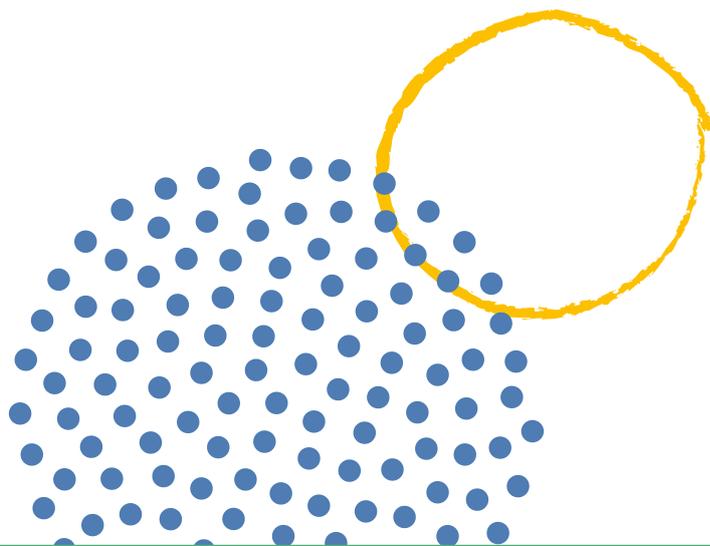
Rencontre avec Marion Howa, architecte et urbaniste, et Jean-Baptiste Poinot, paysagiste

En quoi le développement durable a-t-il toujours été central à Beutre ? Comment s'intègre le projet de réhabilitation de la Cité d'urgence dans son histoire et son environnement ? La question de la durabilité a été posée dès le départ dans la dénomination « Cité d'urgence ». Plus précisément, il s'agissait d'une cité de transit, elle devait être démolie et les gens devaient partir. Ça ne s'est pas passé comme ça. Les habitants ont pris en main leur quartier : ils ont fait des modifications importantes dans leurs maisons, dans leurs jardins. Et c'est grâce à cette participation active des habitants sur leur environnement que la cité a duré. On assimile souvent le développement durable aux matériaux, aux procédures, aux normes... **ici c'est l'inverse, le développement du quartier a de fait été durable, grâce à l'humain avant tout.**

Au démarrage du projet de réhabilitation en 2019, nous avons documenté la transformation historique de l'ancienne Cité de Beutre par les habitants, et ouvert cette parenthèse de rénovation avec et pour eux. On est allés dans chacune des maisons et des jardins, on a relevé tous les bâtiments qui ont été construits, toutes les plantes cultivées et on a écouté les histoires de chaque personne. C'est un regard opposé à la culture des projets d'architecture classiques de démolition/reconstruction. On peut parler d'innovation sociale, architecturale, mais aussi environnementale. Aujourd'hui et pour les prochaines années, la durabilité du quartier intègre la préservation de la qualité des sols et la lutte contre la précarité énergétique.

Concrètement, comment le projet de réhabilitation du quartier prend-il forme avec les habitants ? Quelles sont les actions mises en place ? Le projet de paysage a commencé en début d'année avec la construction de la serre. **L'idée c'était de créer un espace commun autour du jardinage, et puis c'est assez vite devenu un lieu de vie à part entière.** Les techniques employées et les espèces cultivées sont issues des habitants et de leurs jardins. D'autres actions sont en cours ou au programme : **la végétalisation de l'avant des maisons, la culture de champignons sur des bûches de bois, la venue de Jean-Marie Lespinasse pour transmettre son savoir sur la greffe des arbres fruitiers aux habitants... Un compostage collectif** a également été installé par Bordeaux Métropole et une action de broyage des déchets verts sera organisée en fin d'année. Ce sont plein d'activités qui participent à la fonction nourricière que peut avoir un espace commun, et chaque action ouvre de nouvelles possibilités !

Sur la rénovation pure, la phase de travaux commencera au printemps 2022 et durera au moins 2 ans. Certains d'entre eux sont spécifiques à chacune des 93 maisons, et d'autres sont généraux. La réfection d'une partie des réseaux d'eau et d'électricité concerne tout le quartier, tout comme la rénovation ou le remplacement des toitures. Il y aura aussi des travaux d'isolation, de menuiserie, de salle de bain, et selon les besoins individuels, des chantiers d'agrandissement, d'ouverture intérieure ou de réagencement.



Mérignac

Ils accompagnent les ambitions de la ville

ADIL - ADEME - Agence Locale de l'Énergie et du Climat - Agence Régionale de la Biodiversité - Agence Scarabée - Agents municipaux - AIRAQ - AMOS - AMAP - Arcagée - AREMACS - ATIS - Au ras du sol - Axanis - Bordeaux Métropole et le Pôle Territorial Ouest - Bordeaux Technowest - Bureau Information Jeunesse - Caisse d'Allocations Familiales - CCAS - Centres d'animation de la Ville - Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux - Chambre d'Agriculture de la Gironde - Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Christophe Hutin Architecture - Club des entreprises de Mérignac - Club de la Mobilité - Club des Villes cyclables - Collectif Cancan - Collectif Stop Exclusion Énergétique - Collège des Hautes Études en Développement Durable - Compagnons Bâisseurs - Comité 21 - Conseil de développement - Conseils de quartier - Conseils citoyens - Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine (CREAQ) - Cybèle - Département de la Gironde - Deux degrés - Diego Aguilera - Domofrance - DREAL - Ecoles - Ecocycle - E-graine - Enercoop - Elise Atlantique - Espace Info Energie - Espace Jeunes - Fleur de sol - Fournisseurs d'énergie - FSL - Gironde Habitat - Groupe Chiroptère Aquitaine - Incité - Interbio - Jardin et écotourisme - Les jardins partagés - Juniors du développement durable - Krakatoa - La Base - La FAB - La Fabrique du changement - La ferme pédagogique - La Fumainerie - La Maison de l'eau - La Miellerie d'Eysines - La Vie du Bois - Le Jardin des Violettes - Léon à Vélo - Les agriculteurs de Sabatey - Les DJ du climat ! - Les Nouvelles Fermes - L'Échoppe zéro déchet - Les Détritivores - Technowest Logement Jeunes - la Médiathèque - Mésolia - les Mérignacais - Pôle Territorial de Solidarité Portes du Médoc (ex MDSI) - Mission Locale - Mona Lisa - Neoless - Pain et partage - Place aux jardins - Préca 33 - Région Nouvelle-Aquitaine - Relais des Solidarités - Réseaux Agendas 21 - Réseau des Solutions pour la Transition Écologique en Nouvelle-Aquitaine - Réseau des Répar'acteurs - Réseau francophone des Villes Amies des Aînés - Résidence Jean Broca - Riposte créative - SAFER - Silver Fourchette - SOLIHA - Syndicat Intercommunal à Vocation Unique - Tecsol - Together France - Tous aux abris ! - Université de Bordeaux (UBIC) - Vélocité - Vélogik - VRAC - Wimoov - Wikipower - Zero Waste Bordeaux - ZIRI...

Ville de Mérignac - Direction Générale des Services / Direction de la Transition Écologique

Hôtel de Ville

60, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny

33700 Mérignac

agenda21@merignac.com - 05 56 55 66 20

merignac.com